

De la conception de l'ordre dans la sociologie processuelle¹

La tradition de la pensée sociale a été de longue date traversée par ce que l'on a progressivement défini comme la problématique de l'ordre. Dans le monde anglo-américain, sa forme la plus commune apparaît dans *le Léviathan*. Comment est-il possible, s'y interroge Hobbes, que les êtres humains, compte tenu du conflit de leurs visées et de leurs pulsions, puissent coexister en société sans se détruire mutuellement ? Cette question hobbesienne continue de hanter la sociologie. De fait, dans la *Structure de l'action sociale*, Parsons considère que l'ensemble de la pensée sociale postérieure à la Réforme a débuté à partir cette question (1949 :88), posée en premier lieu par Hobbes et reformulée de multiples façons par Locke, Malthus et bien d'autres penseurs jusqu'à Spencer.

Les schémas logiques de la problématique de l'ordre sont assez simples. Ils présupposent l'existence d'individus sans connexion, en concurrence pour la richesse, la gloire ou la sécurité (*Léviathan*, I, 13). Ils se demandent alors ce qui est logiquement nécessaire pour qu'une vie sociale puisse exister entre ces individus. Cette approche oriente notre attention sur l'explication de la coopération et plus particulièrement sur le cas limite de l'altruisme qui, suivant le schéma commun de cette problématique, est par hypothèse impossible. Bien entendu, une variété d'explications a été fournie pour élucider l'énigme de la coopération et de l'altruisme, depuis l'argument de la notion de force chez Hobbes jusqu'à celui du consensus normatif avancé par Parsons.

Considérer la relation entre individus et société en termes d'ordre constitue tout d'abord une approche logique davantage qu'empirique. Certes, Hobbes, Locke et Rousseau mobilisent des exemples empiriques, mais les fondements de leurs arguments procèdent avant tout de la logique et de la déduction. On saisit bien le contraste dès lors qu'on les compare avec les auteurs classiques de la pensée politique d'inspiration empirique, tels que Machiavel, Vico, Montesquieu ou leurs héritiers. Ceux-ci abondèrent leurs travaux de références avec des cas ou des exemples bien spécifiques, certains modernes, d'autres anciens, parfois les deux.

Il existe pourtant peut-être une différence encore plus importante entre ces deux écoles que celle qui oppose la logique à l'empirique. Machiavel, Vico et Montesquieu ont une approche historique ou en termes de genèse. Hobbes, Locke et même Rousseau jusqu'à un certain point, se sont bien moins préoccupés du cours de l'histoire ; leurs sociétés vivent dans un univers abstrait fait d'ordre et de désordre. Nous ne percevons point de véritable

¹ Je voudrais remercier Bernard Harcourt de m'avoir invité à présenter cet article. Il s'agit d'un travail en cours. Sans toutefois entièrement l'exposer, il repose sur une théorie du social que je suis en train de développer dans un ouvrage théorique plus général. Je regrette qu'en raison des contraintes de place, je ne puisse que soulever la question et présenter sommairement les premières réponses auxquelles je suis parvenu.

temporalité dans un tel univers qui, en effet, ne connaît guère de particularismes. Des individus universels et inconsistants se liguent afin de se défendre contre les abominations indistinctement équivalentes de l'état de nature. Certes, la tradition s'appuyant sur « la problématique de l'ordre » n'ignore pas l'histoire. Rousseau admet que l'enchaînement des générations pose un problème fondamental au contrat social, et Locke convoque régulièrement des exemples à caractère historique pour valider ses arguments. Il n'en reste pas moins que leur conception de l'ordre procède de la logique et non de l'histoire.

Chez Machiavel, Vico et Montesquieu, *a contrario*, on se trouve toujours dans un monde historique : un temps, et le plus souvent aussi un lieu. Ces auteurs représentent ce que j'appellerai des théories processualistes de la vie sociale : ce sont des théories qui abordent la question de l'ordre et du désordre en termes empiriques et localisés, situés dans le flot effectif d'événements historiques. Le monde social y est fait d'événements, au travers desquels les individus biologiques, mais également les institutions, les règles et les gouvernements sont constamment soumis au changement. Qui plus est, seule une partie de ce processus social peut être mis en ordre. C'est là aussi un point d'opposition majeur avec la tradition de la « problématique de l'ordre ». Dans cette dernière approche, les auteurs séparent clairement les sphères publique et privée. Mais ceci ne constitue pas tant des réalités empiriques que des abstractions analytiques qui investissent toutes les localisations concrètes du processus social. Et, dans ce processus, la sphère publique répond à un principe universel d'ordonnement². Cependant, les processualistes considèrent que les multiples frontières internes de la vie sociale se déplacent constamment. Les institutions et les groupes sociaux ne sont pas tant des êtres fixes qui se succèdent que des lignées d'événements reliés entre eux dans le temps, auxquelles les nouveaux éléments sont toujours associés et les anciens gommés. Ces lignées n'ont pas non plus de structure concentrique, comme c'est le cas pour la liste habituelle et hiérarchisée de l'individu, la famille, la communauté et la société, qui retentit tout au long de la tradition de la « problématique de l'ordre » jusqu'aux manuels de sociologie contemporaine. En réalité, ces éléments s'entrecroisent, s'interpénètrent, se divisent et se rejoignent pour tisser une toile dont la structure actuelle est d'autant plus complexe que le tramage est serré par le temps.

Un tel monde n'offre aucune possibilité à une forme de gouvernement statique tel qu'envisagé dans la tradition de la « problématique de l'ordre » : ni le Léviathan de Hobbes, ni le contrat social de Rousseau n'y survivent. Il n'en reste pas moins qu'il nous faut poser la question de l'ordre. Quand bien même on reconnaît l'existence de la transition et de la complexité, il convient pourtant de s'interroger sur les conceptions qu'on peut développer dans une perspective processuelle pour saisir l'équivalent de la notion d'ordre telle qu'elle est conçue dans la tradition classique. Comment peut-on penser un processus social contingent comme répondant à un principe d'ordre dans un sens quasi-hobbesien ?

Toute nouvelle conception de l'ordre est confrontée à une série de difficultés

² Rousseau est le représentant le plus marquant d'une telle séparation. Bien entendu, Parsons fit exactement l'inverse de la séparation de Rousseau entre le politique et la société civile, en étendant uniformément le modèle de l'ordre à toutes les sphères fonctionnelles de la société.

inhérentes à une vision processualiste du monde. En premier lieu, un doute subsiste quant à conférer ou non une substance spécifique à cette conception de l'ordre, comme c'est généralement le cas pour la notion classique. Pour la « problématique de l'ordre », le modèle implicite de temporalité pour l'ordre est simplement celui de l'équilibre ; des écarts à l'ordre induisent des actions correctives qui permettent le retour à l'ordre. Le plus souvent, l'ordre considéré n'a pas de contenu particulier : il se résume à l'absence de conflit et d'imprévision plutôt qu'un ensemble de règles concrètes. En revanche, dans l'approche processualiste, la société n'atteint jamais l'équilibre ; le conflit et l'imprévision constituent la nature même de la vie sociale. Dès lors, l'ordre ne peut exister sans eux.

En second lieu, dès que l'on s'éloigne d'une dimension inconsistante de l'ordre, il devient difficile de décider quand la société est en bon ordre, car les valeurs d'une époque ne sont pas celles d'une autre. Compte tenu d'une telle mobilité des valeurs, il n'est pas possible de définir le point fixe à partir duquel on peut mesurer le niveau d'ordre. Si l'on se place dans la perspective de la tradition de la « problématique de l'ordre » et que l'on cherche une conception de l'ordre qui traverse le temps, on pourrait imaginer des formes substantielles de l'ordre qui non seulement devraient anticiper leur propre succession par des formes postérieures, mais par surcroît les englober³. Autrement dit, il nous faudrait considérer une série d'ordres normatifs se succédant de manière normative. Bien entendu, il est possible de traiter cela avec une approche banale et insatisfaisante, qui présuppose que la postérité a toujours raison. Il paraît toutefois naïf de considérer que les états avancés du processus social sont mieux ordonnés que les précédents au simple prétexte qu'ils leur succèdent⁴. Une telle perspective inconsistante de l'ordre renvoie dès lors à la question de l'absence de substance qui pose problème dans la notion d'équilibre inhérente à la tradition de la « problématique de l'ordre ». Mais celle-ci semble ignorer presque volontairement toute conception empirique ou normative de l'ordre.

En troisième lieu, la perspective processualiste nous contraint à poser la question de « l'ordre pour qui ? ». Le processus permanent retisse les lignes dans le temps : les classes se divisent et se recomposent, les critères de différenciation se déplacent, les normes de consommation ou de comportement sont incessamment redéfinies. Les unités constitutives de la société s'imbriquent l'une dans l'autre à tout moment. De ce point de vue, il devient impossible d'envisager les changements d'ordres sociaux en termes de tendances générales extensibles à toute la société, telles que « la permissivité » ou « le puritanisme ». Nous devons dès lors considérer la possibilité que les ordres sociaux diffèrent au fil du processus social à chaque

³ Cette conception d'un ordre qui anticipe sa propre disparition traverse l'ouvrage d'E. P. Thompson, *The Making of the English Working Class* (1963), par exemple. On la retrouve également dans le remarquable portrait du déclin d'une aristocratie dessiné par Lampedusa dans son roman *Le Guépard*.

⁴ D'où l'effort de Thompson pour préserver les victimes de la « considérable condescendance de la postérité » (1963, p.13). Le monde des professions est parsemé de métiers restés à quai : chirurgiens du rail, rédacteurs d'actes de vente, électrothérapeutes, etc. De même, le passé des gouvernements est émaillé de restructurations sans lendemain et celui du monde économique par des impasses de grandes entreprises et même de modèles entrepreneuriaux. Les historiens eux-mêmes prennent bien trop couramment le parti des réussites.

moment.

Quatrième point qui n'est pas le moins important, une perspective processualiste de la vie sociale nous met en présence d'un dilemme inédit entre ordres collectif et individuel. Dans la tradition de la « problématique de l'ordre », une telle différence se dessine comme enjeu de l'exercice de la liberté personnelle : la possibilité pour un particulier de se prévaloir d'un ordre différent de l'ordre dominant et collectif. Dans la littérature qui traite de la question – celle relevant de la « tyrannie de la majorité » –, l'enjeu de la liberté individuelle est conçu en général dans un schéma concentrique et fractal, où la revendication libertaire qui amena les Pèlerins vers Plymouth Rock apparaît comme une version plus vaste de ce qui conduit Roger Williams à quitter cette colonie de pèlerins pour Rhode Island dix ans plus tard ou ce qui conduit Thoreau – deux cents ans plus tard et quelques kilomètres au nord-ouest – à quitter le village de Concord pour Walden Pond. De ce point de vue, les problèmes que rencontrent l'individu idiosyncratique et les groupes sociaux minoritaires sont identiques.

Mais dans la perspective processualiste, l'opposition entre ordres social et individuel n'est pas aussi simple ni aussi concentrique. Car les individus connaissent une fin de vie, ce qui n'est pas le cas de la plupart des structures sociales, y compris des petites minorités⁵. Dès lors, les conceptions de l'ordre pour les individus et pour les groupes diffèrent profondément. Une structure sociale peut assurer sa propre rédemption et retourner à l'ordre, mais elle ne peut résorber les dommages que le désordre a occasionnés aux individus pour qui la vie connaît une fin. De fait, on n'aborde pas le niveau individuel en termes d'ordre mais plutôt en termes de conséquences car l'expérience individuelle de l'ordre et du désordre est limitée dans le temps. Ainsi, dans l'approche processualiste, la tentative de réconcilier les intérêts de l'individu et du groupe est confrontée au fait que les aspirations des individus à des résultats dans un délai raisonnable font porter une contrainte considérable sur un système social qui pour sa part nécessite une période longue pour se doter d'un ordre plus adapté⁶. En outre, comme les différents groupes auxquels les individus prennent part sont à la fois non concentriques et en changement perpétuel, la nature de telles contraintes évoluent à la manière d'un kaléidoscope, en fonction du niveau et de la qualité de l'opposition entre l'individu et les différents ordres sociaux où il s'implique.

Ces quatre enjeux fournissent un cadrage à la discussion que j'entame à présent au sujet des conceptions de l'ordre processuel. Elles y sont examinées selon leur degré de substance, selon leurs agencements de l'ordre dans le temps, selon la manière d'aborder le tramage complexe des lignées sociales et selon leur relation aux ordres différents entre individus et groupes.

Ce débat sur les critères de cadrage de l'analyse laisse de côté la question de savoir si l'on considère l'ordre en termes de régularités empiriques ou de

⁵ Seules des structures sociales qui dépendent directement de la vie des individus – telles que le mariage et d'autres contrats interpersonnels – ont une fin de vie à l'instar des individus.

⁶ Il est piquant de constater que, bien que les processualistes considèrent les individus de même que les entités sociales comme de simples successions d'événements et résolvent les questions épineuses telles que celles de la structure et de l'organisation par aprioris, ils sont néanmoins confrontés à l'opposition entre ordres individuel et social du fait que ce dernier est indissociable d'un corps humain doté d'une finitude existentielle.

règles morales. Cette difficulté surgit que l'on se situe dans une approche de type classique ou processuelle. Quel que soit le cadrage, en effet, traiter la conception de l'ordre suppose à tout coup d'associer l'empirique et le normatif. De mon point de vue, cependant, une telle ambiguïté reste indépassable. En effet, la puissance du concept d'ordre dans la théorie politique résulte précisément de la réunion contrainte qu'elle opère entre ces deux champs de signification. Quoi qu'il en soit, dans les pages qui suivent, je m'emploie à respecter une terminologie cohérente en recourant aux notions de « régularité(s) » pour renvoyer à l'ordre tel qu'il se présente quand la société se comporte de façon routinière et réitérative, et de « normes » qui renvoient à des règles dotées d'une certaine autorité morale⁷.

Il convient enfin de relever que cet article ne donne qu'une simple vue d'ensemble des conceptions processuelles de l'ordre. Il n'est pas possible d'en faire davantage dans un espace aussi restreint. J'ai rangé ces conceptions à peu près, à partir du point de départ posé par le modèle le plus simple de l'ordre : celui de Hobbes dans une conception inconsistante, atemporelle et uniforme de celui-ci⁸.

I – Les conceptions de l'ordre processuel en termes d'équilibre

Dans sa conception la plus simple, l'ordre peut se résumer à l'absence de conflit. On définit des indicateurs de conflit ou de désordre, et l'ordre participe de toute institution sociale susceptible de les minimiser. Dans cette perspective, on ne considère pas que l'ordre social consiste à avoir une pluralité de rôles et un certain ensemble de parcours de vie idéaux, ou un certain ensemble d'institutions, comme dans *l'Utopie* de More par exemple. On l'aborde plutôt par l'absence d'éléments négatifs, le nom le plus courant pour les désigner étant celui de « crimes », et leur forme la plus ordinaire renvoyant à la sécurité physique individuelle.

Il n'y a pas de nécessité logique à ce qu'un ensemble d'éléments négatifs minimal impliquent la sécurité physique, la force juridique des contrats, et ainsi de suite, comme le veut la tradition de la théorie politique occidentale. Notre proposition selon laquelle ces éléments ne sont pas « substantiels » et qu'ils nous laissent constituer « librement » des ordres personnels – à savoir des vraies vies avec de véritables contenus – correspond simplement à une reformulation de la dichotomie, inhérente à cette perspective, entre deux genres de choses, l'un étant garanti et paraissant donc inconsistant, et l'autre étant flexible et donc substantiel. On peut par exemple imaginer une société

⁷ L'ordre constitue ce que j'ai dénommé ailleurs un syncrétisme, c'est-à-dire une notion qui comporte une ambiguïté délibérée (Abbott, 2001, p. 43). L'usage contemporain contribue à brouiller la distinction que je fais entre règles et normes dans la mesure où l'informatique utilise le terme de « règles » pour désigner les commandes réitératives qui génèrent des régularités processuelles, cependant que Parsons et nombre de sociologues qui lui ont succédé se sont autorisés à évoquer les normes – du moins dans certains contextes – comme de simples formes empiriques du système social. Pour conserver une certaine clarté, j'utiliserai « régularités » et « normes » pour renvoyer aux dimensions respectivement empirique et normative de « l'ordre ».

⁸ Il est intéressant de noter qu'une telle progression correspond à une importance croissante de la dimension normative contre celle de l'empirique. On semble percevoir le processuel comme normatif et *vice versa*.

dans laquelle la sécurité physique ne serait pas garantie tandis que l'éducation universelle de haut niveau le serait. Dans une telle société, il y aurait beaucoup de meurtres alors que l'éducation paraîtrait inconsistante, et la substance de la diversité et donc, aux yeux de la plupart des gens, la source principale du contenu de la vie sociale, reposerait sur des formes multiples et certainement d'une complexité baroque de comportements d'autoprotection.

En tant que modèle historique de l'ordre, l'essence de cette approche classique consiste à considérer l'ordre comme une pure absence de petits ensembles d'éléments et non comme approchant un idéal par une dimension majeure – ou par la structure générale – du processus social. Par l'effet d'une approche en termes de minoration du moindre aspect sans consistance, l'ordre historique sous-jacent relève de l'équilibre. Dans ce modèle, l'ordre revient parce que le désordre (à savoir la survenance d'événements fâcheux dans une strate mineure) implique une forme de mécanisme de contrôle qui balaie ses propres causes. On retrouve là le modèle de rétroaction négative (*negative feedback*) formalisé par Norbert Wiener et quelques autres⁹. On y trouve à l'état implicite toutes les trajectoires possibles des segments régulés de temps : la convergence, la divergence, l'oscillation, et ainsi de suite. Le premier d'entre eux renvoie à l'exemple du modèle traditionnel de l'histoire cumulative de la science (qui s'oppose à l'approche par équilibres successifs de Kuhn puis de Foucault). Les deux autres renvoient aux pathologies habituelles des systèmes rétroactifs. Saisies dans leur ensemble, ces conceptions – l'équilibre, la divergence, la convergence et l'oscillation – renferment l'idée d'un système d'ordre uniforme et simple, organisant la société comme élément unique. Un tel ordre social est certes dynamique, mais dans une mesure très limitée. Au fond, la simple idée de rétroaction représente tout le modèle historique d'ordre inhérent à la conception hobbesienne de l'ordre social et à ses héritiers.

Cette version par l'équilibre du processus d'ordre social s'étend par nature à la conception évolutionniste de l'ordre, qui implique une propagation (ou une division) répondant au hasard et sans objectif, puis une convergence, à l'intérieur des sous-ensembles d'ordres, qui s'apparente à l'équilibre. Dans la théorie sociologique, ce processus est généralement appelé différenciation plutôt qu'évolution, et nous avons tendance à minimiser le problème de convergence entre les sous-ordres. Cependant, en tant que forme d'ordre, la dynamique de l'évolution ou de la différenciation renvoie à celle de l'équilibre en cela qu'elle constitue simplement une description de certains types de régularité. Elle ne comporte aucune notion de norme, de la même manière que pour l'idée, équivalente dans sa logique, de progrès. Elle se contente d'ajouter les notions de propagation et de différenciation à celle d'équilibre.

Au sein de ces deux cadres (l'équilibre et l'évolution), on trouve une pluralité de mécanismes de rétroaction qui maintiennent l'ordre. C'est là que se situe le concept élémentaire du contrôle social : le désordre produit une réponse corrective. (Le processus évolutionniste se différencie de celui du seul équilibre en permettant à ces mécanismes de se dérouler dans ses sous-

⁹ Il est intéressant de noter que Norbert Wiener considéra d'abord que de tels modèles ne pourraient pas s'appliquer à la vie sociale car les « segments de temps social » changent trop souvent pour pouvoir générer des paramètres susceptibles de favoriser le phénomène de rétroaction négative. Il infléchit quelque peu sa position par la suite.

systèmes aussi bien que dans la société). Il existe également des mécanismes de consolidation plus complexes et cycliques comme ceux où les publicitaires proposent aux gens ce qu'ils attendent et, réciproquement, les gens obtiennent ce qu'ils souhaitent avoir. Autrement dit, la convergence ne nécessite pas de rétroaction entre un processus majeur et une instance locale de régulation, comme c'est le cas dans le modèle classique de Wiener. Cela peut correspondre à d'autres types de relations circulaires qui deviennent autorégulatrices. Différentes formes de malentendus – des significations lexicales, de mauvaises affectations, etc. – peuvent induire des dérives considérables, y compris dans un contexte d'équilibre consolidé ou émergent. Ceci veut dire que les modèles d'équilibre sont plus convaincants en tant que conceptions empiriques de l'ordre social qu'il n'y paraît.

La conception en termes d'équilibre et son pendant évolutionniste n'impliquent aucun contenu substantiel. Elle garantit la régularité mais aucun contenu spécifique. Elle ne peut dès lors réaliser aucune prédiction sur la nature de l'avenir et, en termes de temporalité, l'équilibre apparaît comme une forme de stabilité dynamique. Il n'y a aucun changement de long terme sinon la dérive et, dès lors, aucun enjeu quant à identifier le point temporel à partir duquel l'ordre peut être déterminé. De même, la conception de l'ordre renvoyant à un équilibre global, il n'est pas question de rendre compte de ses variations selon les différents segments du processus social à un temps donné. De telles variations sont purement anecdotiques au vu de la stabilité générale. Quant à mon ultime critère, celui des niveaux, les conceptions de l'ordre en termes d'équilibre et d'évolution résolvent en amont la question du conflit entre ordres individuel et collectif en présupposant qu'aucune logique personnelle de l'ordre ne peut se réaliser en dehors de l'ordre social. C'est là le présupposé central de ces approches de l'ordre (comme chez Hobbes). Elles ne considèrent des exceptions que dans des termes hautement formalisés – l'objection de conscience, la liberté individuelle et ainsi de suite – mais l'ordre social reste prééminent en dernier ressort : en être partie prenante confère le consentement, comme le postulent à la fois Rousseau et Locke.

La première série de conceptions de l'ordre social que je propose renvoie ainsi à l'équilibre et l'évolution. Ils constituent essentiellement des modèles inconsistants d'ordre social empirique, qui se définissent dans une temporalité totalement abstraite, ignorant en grande partie ses variations mais qui supposent des mécanismes bien spécifiques produisant les régularités observées : dans un cas la rétroaction simple et, dans l'autre, la rétroaction simple à l'intérieur de sous-ensembles. On sait bien que de telles conceptions sont parfois dotées de caractéristiques normatives. Mais celles-ci restent fondamentalement empiriques.

II- De la complexification de la conception de l'ordre en termes d'équilibre

Les autres conceptions empiriques majeures de l'ordre apparaissent dès lors qu'on s'écarte des aspects basiques et permanents de ces modèles généraux. Si l'on introduit la variable temps, l'ordre peut être saisi en termes de périodes et de cohortes. Si l'on se situe dans une perspective socio-spatiale, l'ordre peut être considéré en termes locaux et de domination.

Je commencerai par évoquer l'idée de l'ordre comme schéma ou comme clichés instantanés (*snapshots*), ce que l'on nomme périodisation dans les écrits historiques. Il s'agit là d'une conception purement empirique qui pointe plusieurs ensembles de mondes sociaux. Ceux-ci peuvent, au reste, être conçus comme une succession de systèmes d'ordre social, que l'on appelle couramment des régimes. Ils apportent en cela une amélioration à la conception classique de l'ordre fondé sur l'équilibre en pourvoyant un moyen de penser le changement de l'ordre global au cours du temps. Mais une telle amélioration reste largement arbitraire. Car il subsiste une difficulté majeure : la notion de régimes pose le problème de l'explication de la transition entre eux, un problème qui a porté un coup fatal à la théorie des épistémès posée par Foucault. La même question apparaît pour l'enchaînement des ordres sociaux, qu'ils soient considérés dans leur dimension empirique ou normative. Ils constituent une commodité analytique fort utile, mais on ne dispose pas de moyen efficace pour en concevoir la succession.

Considérer l'ordre processuel en termes de clichés instantanés n'apporte qu'un progrès très limité vis-à-vis de l'approche fondée sur l'équilibre. Cela introduit la possibilité du changement des systèmes d'ordre, mais ne fournit aucune clé sur la manière dont de tels changements peuvent se produire, tant d'un point de vue empirique que normatif. Cela ne procure pas non plus de moyen de penser comment les tramages des lignées et la possible pluralité d'ordres traversent le système social. En revanche, les clichés instantanés permettent de concentrer le regard sur la véritable substance de l'ordre social, à savoir le contenu précis des régularités, ce que le modèle de l'équilibre ne fait pas. En effet, le cœur de ses préoccupations renvoie simplement à la question de la mesure du désordre, qui est généralement traitée sur une échelle unique. En procédant par clichés instantanés, on reconnaît au moins à l'ordre social la possibilité d'une succession de contenus substantiels, lesquels nous fourniront différents critères de mesure du désordre. Qui plus est, cette approche de l'ordre dans le temps peut à tout le moins mettre en scène une succession de modes relationnels différents entre individus et société, comme le fait par exemple Simmel s'agissant des différences de types caractérogiques selon les périodes (Simmel, 1950 : 58-84).

En outre, quand on combine la dimension générationnelle avec l'approche par instantanés, on obtient l'idée d'ordre social par cohortes. Il devient alors possible de penser concrètement le rapport entre les ordres individuel et collectif. Le fait que la vie des individus traverse les frontières des différents régimes constitue l'un des problèmes qui se posent d'évidence à une saisie instantanée de l'ordre. Ainsi, la plupart de ceux qui ont vécu les Années folles de la décennie 1920 (*Roaring Twenties*) ont également connu la grande dépression, et au moins la moitié d'entre eux a dû subir la période de la Seconde guerre mondiale. Ces trois périodes relèvent d'ordres sociaux significativement différents à bien des égards, cependant qu'il nous faut chercher à établir des biographies cohérentes – que ce soit du point de vue empirique ou normatif – pour des personnes qui les ont vécues à des âges variables. Un parcours biographique qui se dessine par une jeunesse dans les années 1920, la fondation d'une famille durant les conditions terribles des années 1930 et la maturité durant les grands bouleversements dus à la guerre dans les années 1940, est fort différent d'un autre qui se développe dans les sombres années 1930 suivie par la période de guerre vécue comme libération

des bouleversements personnels de l'adolescence. Pourtant, chacun d'entre eux doit avoir (au moins en théorie) sa version « ordonnée » de sa biographie, tant dans sa normalité en termes empiriques, que d'un point de vue normatif, comme cours de vie satisfaisant. Une telle conception de l'ordre en cohorte ne permettra sans doute pas de fournir une explication à la question de l'enchaînement empirique, encore moins de ce que l'on pourra appeler l'enchaînement moral, à savoir : comment deux histoires de vie de générations successives peuvent-elles être normées de manières différentes alors même qu'elles se déroulent parallèlement dans un contexte d'ajustement normatif ? Mais cela nous permet au moins de se représenter ces problèmes d'enchaînement.

Les approches de l'ordre social en termes de prise instantanée (et de cohorte) complexifient l'idée d'équilibre en relativisant le présupposé de sa permanence. Par contraste, une autre famille de conceptions de l'ordre relativise le présupposé de son homogénéité dans l'espace social. Il s'agit là, dans sa version la plus simple, des conceptions d'un ordre social local. La plus connue concerne la tradition fort ancienne de travaux sur les quartiers de taudis qui montrent qu'ils apparaissent comme désordonnés en termes de normes sociales générales mais qu'ils se caractérisent néanmoins par leur propre type d'ordres sociaux. Ces ordres locaux permettent de résoudre en pratique le dilemme entre les niveaux individuel et collectif (dans sa version de tyrannie de la majorité) dans la mesure où elles favorisent la possibilité de mobilité dans l'espace social : l'exemple de Roger Williams en apporte la démonstration. (Il montre également que les ordres locaux sont également des fractales¹⁰). Mais les études portant sur des systèmes d'ordre local montrent leur précarité. Du fait de la fragilité de leurs frontières, ils se délitent et s'interpénètrent au fil du temps, ce qui amène à en rendre compte de manière strictement processuelle, en ne présupposant pas de limites spatiales mais en pointant les modèles normatifs qui font varier celles-ci. Et c'est là une entreprise fort différente.

Une approche localiste relativement différente combine logiques locales et prises instantanées dans un modèle d'ordre pour lequel les différences incluent les variations de pouvoir. Dans cette perspective, les espaces sociaux les plus puissants recèlent la capacité de déterminer l'ensemble de l'ordre social, ce qui induit un changement de régime de type compréhensif. Le matérialisme dialectique de Marx représente la version la plus connue de ce type d'approche, même si l'on retrouve ce type de raisonnement chez bien d'autres penseurs. Joseph Ben-David, par exemple, pointait le fait que, dans le cadre de l'histoire des sciences, des nations puissantes se succèdent depuis le 17^e siècle – Angleterre, France, Allemagne puis Etats-Unis, un changement que l'on peut bien qualifier de local au sens littéral – et attribuait cette succession au pouvoir concurrentiel de systèmes normatifs relativement à la science et à la communication scientifique (Ben-David, 1971).

Cette perspective de l'ordre social en termes localistes et de prises instantanées ne quitte toutefois pas le périmètre d'une temporalité fondée sur

¹⁰ *NdT* : Roger Williams est un théologien protestant et fondateur d'une série de colonies aux USA au 17^e siècle qui, à plusieurs reprises, a quitté une colonie pour en fonder une nouvelle avec un groupe minoritaire en rupture avec les choix théologiques (normatifs) de la précédente.

l'équilibre. C'est-à-dire qu'elle ne porte pas le processualisme au niveau des entités sociales elles-mêmes. Elle évoque davantage le pouvoir concurrentiel relatif ou l'autorité sociale propre à chaque espace social d'ordre à un moment précis, et pose des questions empiriques sur les raisons de leur succession. La conception de la temporalité qui sous-tend cet argument ne répond pas à un raisonnement vraiment dynamique dans lequel chaque nouveau temps présent ouvre de nouvelles possibilités. Au lieu de cela, on a une trame narrative donnée de l'histoire que l'on peut parcourir autant de fois qu'on veut, avec toujours le même résultat ; le matérialisme historique est ici encore le meilleur exemple d'un tel attribut des modèles de la domination localisée dans l'espace social et de la succession des périodes. Ainsi que nous le verrons, les véritables approches processualistes de l'ordre échappent à ce caractère inévitable et cette focalisation sur le processus de succession.

La seconde grande catégorie de conceptions de l'ordre dérive ainsi d'un assouplissement des présupposés du modèle de l'équilibre. Ceci nous autorise des différenciations d'ordres dans le temps et dans l'espace social mais ne nous éloigne pas de l'approche fondamentalement statique de la dimension temporelle sous-jacente dans les modèles de l'équilibre. Dans la plupart des cas, cela nous rapproche d'une compréhension et, certainement, d'une représentation du contenu des ordres sociaux davantage que ne le font les modèles de l'équilibre qui considèrent la régularité comme de second ordre, comme une simple absence de conflit. Cela nous permet également de saisir comment les différences par cohortes et les migrations « locales » servent de mécanismes pour minimiser les conflits entre ordres sociaux collectif et individuel, qui deviennent tellement évidents dans une approche processuelle. Mais comme je l'ai noté, aucune de ces voies pour penser l'ordre dans le processus social ne met en jeu la nature spécifiquement historique de celui-ci.

III. Les conceptions empiriques de l'ordre processuel

Je voudrais maintenant aborder une troisième famille de conceptions de l'ordre, qui permettent de saisir plus directement le processus par lequel les moments sociaux – et, par implication, les ordres sociaux – se succèdent. Ce sont des conceptions très empiriques (par opposition à celles, normatives, auxquelles la prochaine section est consacrée) qui essaient de rendre compte de la succession des cycles sociaux. Comme ces approches recherchent les origines de l'ordre dans des processus réguliers, elles sont caractérisées par une attention pour le dynamisme du présent. Cependant, elles diffèrent quant à leur manière de considérer la temporalité de ce présent continuellement changeant. Je vais commencer par présenter les conceptions qui s'intéressent au présent de court-terme puis me tourner vers celles qui touchent des périodes plus longues.

Une conception d'ordre purement processuelle qui prévalait il y a un siècle et qui est moins discutée aujourd'hui est la reproduction inconsciente – ce qu'on appelle l'habitude. Une grande part de l'ordre social advient tout simplement parce que nous faisons et refaisons sans cesse les mêmes choses, que ce soit en tant qu'individus ou en tant que groupes sociaux. Cependant, le laxisme de la plupart des formes de contrôle social fait qu'un système d'habitudes peut

supporter une somme importante de variations sans produire chez quiconque un sentiment global de changement. Par exemple, il n'existe pas vraiment de règles sur la manière de conduire les enseignements à l'école, et il y a un incroyable manque de contrôle sur ces derniers. Pourtant, bon an mal an, les manières d'enseigner évoluent peu : d'une part à cause des habitudes et, d'autre part, parce qu'une variation qui conduirait à une vraie différenciation disparaît souvent avant d'avoir eu un effet conséquent. L'ordre qui procède de l'habitude est compatible avec une grande variation dans l'espace. C'est seulement lorsque cette variation devient systématique, ou quand elle est choisie systématiquement en différents lieux, que l'ordre est menacé.

Comme le concept d'équilibre, la notion d'habitude n'implique pas de contenu particulier. Les habitudes peuvent concerner toutes sortes de choses. Mais, d'un autre côté, contrairement à l'équilibre, l'habitude a tendance à être considérée comme comportant une bonne dose de changement dans le temps. La reproduction inconsciente n'étant pas pensée comme orientée vers une direction plutôt qu'une autre (au moins en dehors de la théorie freudienne de la personnalité), la conception de l'ordre comme habitude requiert la possibilité d'une certaine variation dans le temps. Quant à la variation dans l'espace, les mêmes habitudes peuvent être mises en œuvre dans différents milieux sociaux, et peuvent bien sûr varier d'une région à une autre. Bien qu'il n'existe logiquement qu'un mince écart entre les habitudes et les équilibres à cet égard – on peut aisément, par exemple, imaginer des équilibres locaux – la reproduction inconsciente, non régulée, est généralement vue comme beaucoup plus chaotique que l'équilibre. Enfin, les habitudes n'impliquent aucun lien entre l'individu et le social. Elles s'observent aux deux niveaux et peuvent aussi bien se renforcer que se contredire.

Il en va différemment de la reproduction consciente que, aux Etats-Unis, on appelle « socialisation ». En première approche, la socialisation est le nom que donnent les fonctionnalistes à la formation des jeunes gens aux règles d'une société. (La version française de ce concept, qui n'est bien sûr pas définie comme fonctionnaliste mais qui est, à bien des égards, équivalente à la socialisation des fonctionnalistes, est « la reproduction »¹¹ telle qu'on la trouve *du côté de chez Bourdieu*¹², Bourdieu et Passeron, 1977). La socialisation consiste essentiellement en une réification du « fait » fonctionnel suivant : si les règles propres à une société se maintiennent dans le temps, c'est qu'elles doivent être d'une façon ou d'une autre « enseignées » aux jeunes générations. Malheureusement, ce principe est faux. Les règles persistent souvent pour de toutes autres raisons : parce qu'il n'y a pas d'incitation à les changer, parce qu'il est structurellement impossible de se comporter différemment, parce que les nouvelles générations découvrent par elles-mêmes des solutions similaires aux problèmes que rencontraient déjà leurs aînés, etc. Néanmoins, la reproduction consciente des règles sociales est souvent pratiquée, et nous devons considérer une telle reproduction comme une façon importante de concevoir l'émergence de l'ordre.

Notez que cette forme d'ordre présuppose que la société exerce un certain contrôle sur les individus. Contrairement aux autres conceptions de l'ordre, à l'exception de l'équilibre hobbesien – pour lequel c'est un corollaire logique –,

¹¹ *Ndt* : En français dans le texte.

¹² *Ndt* : En français et en italiques dans le texte.

la socialisation implique un mouvement spécifique de détermination entre l'individuel et le social. Ce mouvement n'a pas de contenu particulier – on peut parler de « socialisation » aussi bien à propos du style de vie des criminels qu'à propos des manières des bourgeois – mais il a néanmoins un contenu, à la différence du « désordre » dans la notion d'équilibre. Ce contenu vient sans doute du cœur du monde social en question, qui peut, comme le suggère mon exemple du monde du crime, être appréhendé au niveau individuel ou collectif. Quant à sa temporalité, la socialisation est généralement conçue comme couvrant une longue durée plutôt qu'un court instant. Pour ce qui est de la variation dans l'espace, bien qu'il soit envisageable qu'elle opère différemment selon les régions, elle n'est pas conçue comme complexe et différenciée. La métaphore utilisée pour penser la socialisation étant la reproduction mécanique, les différences observées sont vues comme résultant plutôt de failles mécaniques des instances de socialisation (écoles, prisons, etc.) que de conflits entre plusieurs formes ou contenus de la socialisation.

La troisième conception empirique de l'ordre processuel, qui est aussi la plus générale, s'appuie sur la notion de tradition. Les efforts de théorisation sont rares parce que notre littérature sur la tradition est dominée par des caricatures. Affrontant le nouvel absolutisme, les Lumières ont ainsi rejeté la tradition quasiment par principe, ce que Burke remarque de façon convaincante. Quant aux changements profonds qui ont eu lieu au XIXe siècle dans le travail, la famille et les modes de gouvernement, ils ont conduit les penseurs – de Ferdinand Tönnies à Emile Durkheim et Robert Park – à croire que la transformation qui avait lieu à leur époque consistait en un processus unidirectionnel, et en perpétuelle accélération, de destruction de la tradition. Nous savons maintenant que cette vision de la tradition comme un immense réservoir d'eau calme qui se vide très rapidement sitôt que les portes s'ouvrent est fautive. Non seulement des traditions sont créées à la fois consciemment et inconsciemment, à toutes les époques, mais encore le cours des changements sociaux – d'une intensité dramatique à la fin du XIXe siècle – a ralenti, au moins dans le Premier Monde¹³. Pour continuer de voir le monde comme en perpétuel changement, nous devons maintenant désigner comme « changement social » des choses de plus en plus petites¹⁴.

Un premier pas vers une meilleure conception de la tradition réside dans la reconnaissance du fait qu'elle est en partie relationnelle. Les différentes lignées de la société n'évoluent pas à la même vitesse. Dans une société donnée, il y a toujours une lignée ou un type de lignées qui change plus lentement que les autres et qui est alors identifiée comme porteuse de la « tradition ». Dans notre société d'aujourd'hui, cela signifie que la tradition s'incarne dans des « lignées personnelles », autrement dit dans les gens. Comme les individus changent plus lentement que la plupart des dimensions de la vie sociale, ils deviennent eux-mêmes le lieu de la tradition. D'où notre sensation de « changement social », puisque la société évolue plus vite que nous ne le faisons. Dans une société où les individus mouraient plus tôt, ce n'était évidemment pas le cas. Les institutions sociales duraient souvent plus

¹³ Ndt : cette expression (*first world*) désigne les nations capitalistes dans les années 1950 et 1960, s'opposant au monde communiste et au Tiers Monde.

¹⁴ J'ai analysé ailleurs certains aspects de ce processus (Abbott, 2001, p. 195 sq.).

longtemps, comparativement aux individus, au sens où ces derniers mourraient trop tôt pour en voir changer un nombre suffisant. Celles qui dureraient le plus longtemps étaient alors identifiées comme des traditions.

Cette analyse ne signifie pas pour autant que ce qu'« est » une tradition n'est pas contesté. Au contraire, cela implique que la notion de tradition – l'idée qu'une partie du processus social change plus lentement que le reste – apparaît naturellement même quand nous ignorons la construction culturelle du passé. En commençant par cette approche relative de la notion de tradition, nous pourrions ensuite voir comment d'autres éléments – des propriétés à la fois normatives et empiriques – viennent l'enrichir.

Même envisagée dans sa dimension relationnelle, cependant, la conception de la tradition reste spécifique au regard de mon critère de base. D'abord, les traditions ont un contenu réel. Elles portent sur des choses en particulier. En deuxième lieu, elles prennent la question de la temporalité au sérieux ; le concept tout entier est ainsi fondé sur la notion de longue durée. Troisièmement, comme le concept de tradition présuppose des différences de temporalités relatives, il suppose aussi une différenciation dans l'espace social. Enfin, comme nous l'avons vu, l'idée de tradition couvre une relation plutôt complexe entre les individus et les structures sociales. En particulier, on peut trouver des sociétés dans lesquels les individus sont les entités qui durent le plus longtemps. Par exemple, dans les sociétés du Premier Monde au XXe siècle, les marchés du travail, les structures familiales et les régimes d'éducation et de formation ont tous évolué plus rapidement que les gens qui y étaient impliqués. A d'autres époques, l'inverse est vrai.

La tradition désigne bien sûr quelque chose de bien plus large que les portions du processus social qui changent lentement par rapport aux autres. Elle peut aussi couvrir les intersections et tissages des lignées qui caractérisent ce processus en général. C'est ainsi la plus riche des conceptions empiriques de l'ordre social. Dans le même temps, elle est souvent employée de façon explicitement normative, comme nous le verrons plus loin avec la notion de conservatisme.

Habitude, socialisation et tradition sont donc trois conceptions micro-processuelles et empiriques de l'émergence et du maintien de l'ordre dans les processus sociaux. Parmi elles, l'habitude représente en quelque sorte une hypothèse nulle, une image de l'inertie et des mécanismes qui y conduisent. La socialisation est la conception qui correspond à la notion d'équilibre dans l'ordre non-processuel : un modèle relativement mécanique et abstrait de la reproduction de l'ordre social. La tradition est une conception ayant davantage de contenu, et comportant la possibilité d'une appréhension différenciée de l'ordre processuel. Contrairement aux autres, elle crée un lien direct et empirique avec les variations observées dans le temps et dans l'espace. Surtout, elle appelle une conception plus riche et plus empirique des façons dont la relation entre l'individu et la collectivité évolue dans le temps.

IV. L'ordre en action : les conceptions normatives

J'en viens maintenant aux conceptions normatives de l'ordre processuel. Elles ne sont généralement pas utilisées en sciences sociales mais dans d'autres domaines. Cependant, comme le normatif et l'empirique sont inévitablement

combinés dans les conceptions de l'ordre, nous devons considérer ces autres mécanismes à l'origine de l'ordre dans les processus sociaux. Ces conceptions normatives peuvent être classées en fonction du type de temporalité sur lequel elles mettent l'accent. La première conception que je vais examiner, le *due process*¹⁵, porte seulement sur l'instant présent. Les deux suivantes traitent d'un présent qui est toujours en train de s'accomplir : l'idée de progrès, avec comme horizon un futur en perpétuelle amélioration, et l'idée de conservatisme, avec sa fascination toujours aussi grande pour le passé. Je terminerai ensuite avec une conception qui couvre plusieurs temporalités : le *trusteeship*¹⁶. Il est à noter qu'aucune de ces approches n'est discutée ici comme elles le sont en d'autres lieux ; elles sont trop complexes et multi-niveaux pour une analyse aussi cursive que celle qui est proposée. Plus simplement, je les considère – comme d'ailleurs mes modèles précédents – comme des modèles abstraits permettant d'appréhender l'ordre de façon processuelle.

Un élément crucial est que toutes ces conceptions de l'ordre impliquent un présent en train de s'accomplir¹⁷. Le contenu du conservatisme ou du progrès, pour prendre les deux cas les plus évidents, change constamment à mesure que le présent suit son cours. De façon similaire, le « *due process* » signifie le *due process* maintenant, dans le présent. Ce dynamisme dérive directement de la dimension normative de ces conceptions de l'ordre. Comme les choix de comportements existent seulement dans le présent, les normes qui les gouvernent doivent évoluer avec ce présent. En revanche, la plupart des autres conceptions processuelles de l'ordre peuvent voir le temps « depuis l'extérieur », soit en termes de trajectoire complète (comme dans l'historiographie marxienne du capitalisme), soit comme un système dynamique qui finit par être stable, comme dans la perspective de l'équilibre. Même la conception de l'ordre comme procédant de la socialisation participe dans une certaine mesure de cette stabilité dynamique sans contenu. De toutes les visions normatives, seule celle de la tradition implique une conception vraiment dynamique et historique du présent.

Je vais commencer avec le concept de *due process*. C'est un principe selon lequel l'ordre normatif est maintenu si certaines procédures sont suivies. Il peut même, comme dans le processus d'amendement pour la constitution américaine, être complètement récursif – autrement dit, capable de se transformer lui-même. Sous de nombreux aspects, le *due process* est l'équivalent normatif de la conception de l'équilibre telle quelle est développée dans les théories de la « problématique de l'ordre ». Elle est sans contenu propre, référant seulement au suivi des procédures normatives ; elle n'implique donc aucune notion d'équité ou de justice. (En effet, l'idée selon laquelle le *due process* ne fait que perpétuer les inégalités a été centrale dans les critiques du libéralisme classique.) En termes de temporalité, le *due*

¹⁵ *Ndt* : en l'absence de traduction univoque de ce terme juridique, nous avons choisi de conserver le terme anglais utilisé par l'auteur. Une traduction possible serait l'application de la loi, le respect du droit, ou encore la procéduralité (le fait de suivre les procédures).

¹⁶ *Ndt* : ce terme ayant longtemps désigné un système de contrat en vigueur dans le droit anglo-américain qui n'avait pas d'équivalent en France, nous avons choisi de conserver le mot anglais. Une traduction satisfaisante serait la fiducie ou la gestion fiduciaire.

¹⁷ J'utilise ici la célèbre distinction opérée par McTaggart (1908) entre les formes de temporalité continues et non continues. Pour une discussion approfondie, voir Abbott, 2005.

process s'exerce dans l'instant ; il n'implique rien de plus que la mise en œuvre d'un processus au moment présent, tout comme le modèle de l'équilibre demande seulement l'évaluation du désordre présent pour demander ensuite des contrôles. Le *due process* a peu de place pour la succession temporelle ou le changement, comme l'illustre le fait que la majorité des amendements à la constitution américaine concerne les droits individuels plutôt que les formes de gouvernement et que, au contraire, la plupart des changements du gouvernement – la création de puissantes bureaucraties, par exemple – ont eu lieu avec une simple approbation constitutionnelle. Quant aux variations au sein de la société, le *due process* comme ordre vise toujours à être universel et uniformément distribué dans le monde social, participant de la foi libérale en un monde politique universel qui ne connaît pas les inégalités et les variations régionales de la société civile. En définitive, le *due process* a été conçu principalement au niveau individuel mais il n'y a aucune raison qu'il ne soit pas aussi un modèle pour l'ordre social. L'accent mis sur sa dimension individuelle reflète qu'à l'origine il était un remède contre les tyrannies du Léviathan. Il est ainsi l'expression normative des problèmes qui naissent quand la conception de l'ordre comme équilibre est pris comme un modèle normatif pour le gouvernement, devenant l'indispensable garantie contre la tyrannie de la majorité.

Contrairement au *due process*, le progrès et le conservatisme regardent au-delà du moment présent – dans un cas devant, dans l'autre derrière. Les deux ont un contenu substantiel, généré par l'imagination du futur, dans un cas, et par la mémoire du passé, dans l'autre. Les deux conceptions impliquent aussi un flux de temps réel et traitent ce temps de façon dynamique. Aucune des deux n'accorde beaucoup d'attention aux hiérarchies dans la société. En revanche, elles mettent l'accent sur la présence de cohérence et d'uniformité, ce qui n'était pas le cas dans le processus social tel que nous l'avons expérimenté jusqu'ici.

L'idée de progrès est sans conteste la conception d'ordre dominante dans le monde dans lequel on vit, tant au niveau social qu'individuel. Au niveau de la société, elle offre un cadre de pensée aux croyances qui entourent la cumulativité scientifique, la libéralisation socialiste, la globalisation, la nouvelle économie de l'information, la réduction des inégalités économiques ou encore le féminisme. Au niveau de l'individu, elle fournit le cœur de l'idée de « réalisation du potentiel de chacun », que ce soit par l'accomplissement professionnel, les bénéfices de la psychothérapie, un mariage heureux ou je ne sais quoi d'autre. Sous beaucoup d'aspects, l'idée de progrès n'a pas de limite ni de contradiction. Au niveau individuel, elle peut conduire à la mort, que quelques personnes seulement imaginent encore comme la renaissance dont parle leur religion. Mais la plupart des Américains conçoivent leur développement personnel à travers l'idée de réalisation d'une certaine forme de potentiel, même si ce n'est qu'un potentiel de plaisir. Au niveau social, l'idéologie du progrès vit sous d'heureux auspices, sans jamais être entachée par les nombreux indices de la stabilité sociale ou de la dégénérescence.

Au moins en théorie, il n'y a pas de connexion forte entre les instances individuelles et sociales de progrès. Les optimistes comme John Dewey les font aller de pair – croyant que le progrès social et le progrès individuel avancent main dans la main – mais il n'y a pas de lien nécessaire. Il est aussi

bon de rappeler (voir plus haut la discussion sur les conceptions de l'ordre procédant de la cohorte) que le progrès social implique souvent une régression pour une partie de la population ; après tout, les impôts redistributifs sont faits pour pallier cela. En bref, le lien entre les deux niveaux de progrès est généralement sous-théorisé. Il convient aussi de noter que les deux niveaux sont explicitement séparés dans des domaines comme le sport, le mannequinat et la performance musicale (mais pas dans le travail académique), où la méritocratie absolue (parfois couplée avec un certain emballement médiatique) survalorise automatiquement le progrès personnel au détriment de la règle de l'ancienneté. L'ouvrage de Michael Young sur la méritocratie montre à quel point serait effrayant un monde dans lequel nous perdriions systématiquement nos emplois de professeurs à mesure que de plus jeunes feraient du meilleur travail que nous (Young, 1958).

Comme l'idée de progrès, celle de conservatisme connaît le succès, bien qu'elle ait été sur la défensive au siècle dernier¹⁸. Les Américains conservateurs promeuvent activement une « manière de vivre disparue » qui n'a en fait jamais existé, tout comme les féministes ont passé les dernières décennies à se révolter contre une forme de la famille dite « traditionnelle » qui n'était en vigueur que depuis un siècle et demi. Mais le caractère récent de nombreuses traditions n'a pas empêché les conservateurs de les encourager, ni les progressistes – qui ont d'habitude une grande foi en l'endurance du passé – de les rejeter.

Dans son sens le plus général, le conservatisme est simplement une version normative de la tradition comme conception de l'ordre. Dans cet usage normatif de la tradition, deux choses séparées sont combinées. La première est une approche purement rétrospective d'un passé dynamique, riche en complexité, conduisant au moment présent. L'autre est la compréhension téléologique de ce passé, qui culmine en un présent au-delà duquel aucun changement n'est envisagé. Autrement dit, nous avons d'un côté une conception processuelle de l'ordre et, d'un autre côté, une conception largement individuelle de ce qui advient. Même un conservateur qui réfléchit oublie souvent cela, forcé qu'il a été de vivre après certains changements qu'il qualifie rétrospectivement de « riche diversité de la tradition » et qu'il aurait détestés vivre, tout comme beaucoup de conservateurs oublie aisément qu'ils sont eux-mêmes les bénéficiaires de modifications récentes de traditions plus anciennes, de la destruction desquelles ils ne sont pas conscients. Le conservatisme, en ce sens, est une forme de ce que j'ai appelé ailleurs un résultat rétrospectif continu (Abbott, 2005). Il reconnaît comme légitimes tous les changements ayant eu lieu avant le moment présent mais aucun de ceux qui adviennent ensuite. Il combine donc une vision de l'ordre social et une vision de l'accomplissement personnel. Comme nous le verrons, cette combinaison est caractéristique d'une conception normative de l'ordre¹⁹.

Notez que, bien que, historiquement, l'idée de conservatisme ait occupé la

¹⁸ *Ndt* : l'auteur parle du XXe siècle.

¹⁹ Pour une analyse approfondie d'une tradition étendue, voir Dix, 1945. Même son analyse très convaincante de la richesse de la tradition liturgique chrétienne ignore parfois que la construction d'un héritage si riche requiert d'énormes quantités de « destruction créative » schumpétérienne, sans parler des quantités peut-être encore plus grandes de destruction délibérée et gratuite.

partie droite de l'échiquier politique, un intérêt rétrospectif similaire s'est développé ces cinquante dernières années chez les progressistes, ce qu'incarne l'idée des réparations (ou autre punition) pour les délits du passé. Cela relève du conservatisme dans le sens précis que j'ai défini, parce que le présent est appréhendé dans des termes du passé, mais ce n'est pas conservateur dans le sens commun parce que cela n'implique pas le maintien des injustices via la préservation d'institutions du passé. Examiner une conception de l'ordre à l'aune de considérations temporelles peut paraître étrange.

Conservatisme et progrès ont tous deux un défaut fondamental en tant qu'approches normatives du fonctionnement de l'ordre social. Non seulement chacun ignore l'une des deux directions du processus, mais ils adoptent aussi une perspective partielle de la direction qu'ils choisissent de considérer. Les conservateurs oublient que beaucoup de « traditions » s'implantent en détruisant des choses qui étaient hautement appréciées par certains groupes. Les progressistes oublient que la plupart des changements consistent en des redécouvertes (l'histoire des sciences sociales est assez instructive à cet égard, voir Abbott, 2001, chap. 1) et en la destruction de choses ayant de la valeur, sur le plan social comme individuel. En particulier, la plupart des progressistes tendent à oublier que seuls les vainqueurs écrivent l'histoire, ce qui biaise inévitablement notre image du passé en faveur de l'idée stupide selon laquelle la postérité a toujours raison.

Cela m'amène à mes dernières conceptions normatives de l'ordre processuel, qui pourraient être qualifiées de pan-temporelles. Ce sont des conceptions qui impliquent explicitement la prise en compte de plusieurs périodes. Les exemples les plus simples peuvent être trouvés dans des notions juridiques comme le *trusteeship*, le *stewardship*²⁰, et l'exécution testamentaire, qui lient directement ou indirectement le propriétaire d'un bien pour protéger les droits de ceux qui n'existent pas encore. De telles notions visent à faire perdurer, dans le présent, des droits contractés dans d'autres temps. Légalement, bien sûr, les droits du passé peuvent être maintenus par différentes lois de succession et de *trusteeship*. Au contraire, les droits du futur ont été combattus quasi systématiquement depuis le Moyen-Âge dans les pays occidentaux, ce que montre clairement l'évolution de la loi anglo-américaine, depuis la destruction de la stricte exécution testamentaire et des limitations sur la privatisation des terres, jusqu'à la possibilité de vendre des futurs intérêts, implicite dans la structure des marchés à terme ou des marchés secondaires des prêts hypothécaires.

A première vue, il semble que les sociétés dans lesquelles les conceptions pan-temporelles de l'ordre ont dominé sont des sociétés dans lesquelles il y avait peu de changement social. En effet, il apparaît clairement dans les sources historiques que la destruction des garanties juridiques portant sur les intérêts futurs était nécessaire au développement du capitalisme occidental. Cependant, il ne semble pas nécessaire que le *trusteeship*, par exemple, implique l'immobilité. Les universités et les Églises sont des exemples d'institutions gouvernées dans une large mesure par les modèles de *trusteeship* et ayant changé assez radicalement durant toutes les périodes que

²⁰ *Ndt* : en l'absence de traduction univoque de ce terme juridique, nous avons choisi de conserver le terme anglais utilisé par l'auteur. Une traduction possible serait la gestion patrimoniale.

nous pourrions choisir d'examiner. Inhérentes au *trusteeship*, comme à toute conception pan-temporelle de l'ordre, les questions suivantes se posent : jusqu'où, dans le passé et dans le futur, les participants au *trusteeship* considèrent-ils que leurs obligations sont valables, et quelle vitesse de transitions de l'un à l'autre peuvent-ils supporter ? Dans un tel système, un concept central est celui de tolérance qui, bien que très intéressant et important, est trop compliqué à traiter ici.

Par rapport à mon critère premier, le *trusteeship* est clairement fondé sur un contenu bien qu'il implique de prendre des décisions concernant le futur contenu d'une lignée à un moment où il n'est pas connu et ne peut pas l'être. (Imaginez qu'il soit possible de planifier maintenant les bibliothèques universitaires, par exemple). Le caractère inconnaissable du futur conduit le *trusteeship*, dans bien des cas, à maximiser la rétention des ressources futures hautement généralisées – autrement dit, de l'argent – ce qui aboutit précisément à l'inverse d'une prise de décision fondée sur le contenu. En ce qui concerne la temporalité, le *trusteeship* est bien sûr une notion très sophistiquée, ancrée dans le présent mais tendant aussi la main au passé et au futur. En pratique, sa capacité à reconnaître de la variété sociale dans le présent semble cependant moins subtile que sa capacité à couvrir des temporalités différentes. Sa large perspective temporelle lui permet néanmoins de mieux appréhender les relations complexes qui se nouent entre des groupes qu'il est commode d'opposer dans le présent immédiat. Il en va de même de son aptitude à réconcilier les capacités de l'individuel et du collectif. En adoptant une perspective temporelle plus longue, le *trusteeship* offre plus de possibilités de réconcilier les intérêts combinés de ces deux niveaux²¹.

Avec le *trusteeship*, j'arrive à la fin de cette rapide revue des conceptions normatives qui considèrent que l'ordre tient à la manière dont nous conduisons le processus social. Ces quatre notions – *due process*, progrès, conservatisme et *trusteeship* – reposent toutes sur une approche dynamique du présent et se développent ensuite dans plusieurs directions. Toutes impliquent l'attribution de valeurs explicitement normative à des portions spécifiques du processus social.

V. Remarques conclusives

Après avoir réalisé cette rapide enquête sur les façons de penser l'ordre et le désordre, il me faut ramener la discussion à un niveau moins abstrait, celui des approches de la délinquance et en particulier des théories comme celle de la vitre cassée. Même si ce n'est pas ma spécialité, il me semble que mon analyse a quelques implications intéressantes sur le sujet.

²¹ On peut imaginer une définition de l'ordre pan-temporel en termes d'impératif catégorique : agir comme le ferait toute personne vivant dans une temporalité plus large que le seul présent. Par exemple, cela impliquerait que les gens puissent anticiper les changements d'ordre possibles, de telle sorte que les actions morales qu'ils sont en train d'accomplir puissent devenir immorales. (Nous invoquons implicitement cette règle quand nous jugeons rétrospectivement ceux qui ont privé les Indiens d'Amérique de ce qui est maintenant considéré comme étant leurs droits, et ainsi de suite. La question est : à quel l'horizon devant – et derrière – doit-on attendre des gens qu'ils se projettent ?) Notez que cette conception de l'ordre concerne le niveau individuel. Il n'est pas clair pour moi s'il existe un équivalent au niveau de la société.

Comme le suggère mon argument, le modèle abstrait de Hobbes, le modèle empirique de la « socialisation » et le modèle normatif du « *due process* » constituent le noyau de l'approche standard de l'ordre, telle qu'elle apparaît au quotidien, dans une théorie politique non réflexive. Les perspectives empirique et normative partagent ici les mêmes défauts que le modèle abstrait auquel elles sont rattachées. Aucune d'elles ne permet de comprendre le changement au cours du temps. Aucune d'elles ne nous aide à penser l'affrontement des différents ordres à un moment donné. Aucune d'elles ne rend compte de manière sophistiquée – dans des termes scientifiques, ou même déjà crédibles – de la relation entre individu et société.

Supposons maintenant que le cœur de la théorie des fenêtres cassées est que les petits actes de délinquance conduisent à de grands actes – à la fois dans un même espace et peut-être dans le temps. En des termes hobbesiens – et cette théorie a beaucoup à voir avec l'approche de Hobbes –, cela revient à faire apparaître les mécanismes par lesquels l'ordre se réalise, en les rendant sensibles à de plus petits niveaux de désordre et en rendant plus forte leur réponse à un niveau donné. Je ne suis pas particulièrement soucieux de savoir si cela fonctionnerait, même si tous les gens qui ont travaillé avec des amplificateurs vous diront que c'est efficace pour percer vos tympans. Ce qui me préoccupe, c'est de savoir si cela fait encore sens lorsqu'on se détourne de l'idée d'un monde hobbesien dans lequel les criminels sont des êtres éternels pour aller vers un monde dans lequel il y a des gens ordinaires, dont la vie est souvent ordinaire, et qui enfreignent la loi occasionnellement. N'est-il pas vrai que la grande majorité des délinquants cessent de l'être à un moment de leur vie ? N'est-il pas vrai que la grande majorité de leur activité, même pendant leurs années criminelles, n'est pas criminelle ? Ou encore, le mode de pensée qui préside à la théorie de la vitre cassée est-il pertinent une fois que l'on s'écarte d'un monde dans lequel non seulement le niveau mais encore le contenu des critères de l'ordre est uniforme, pour aller vers un monde où les niveaux d'ordre et les contenus varient non seulement selon les régions géographiques mais aussi selon les groupes sociaux ? N'est-il pas vrai que la plupart des crimes adviennent précisément aux frontières des différents régimes d'ordre, et que le fait de jouer avec les frontières est justement le phénomène le plus admiré dans notre culture, au moins quand cela revient à trouver une façon subtile – ou d'ailleurs pas si subtile – de faire payer les autres sans qu'ils s'en aperçoivent ? N'est-ce pas ce qu'est la publicité, le système des cartes de crédit ou encore la sécurisation des dettes ?

Selon moi, cependant, la véritable difficulté de l'approche des vitres cassées tient au fait qu'elle accepte la notion de désordre minimaliste qui est définie dans la vision de l'équilibre. Ne s'intéresser qu'à un type très limité de désordre nous empêche de voir les processus plus généraux qui affectent l'ordre et le désordre dans la société. Laissez-moi démontrer ceci avec un exemple qui peut paraître éloigné. Les scandales financiers qui ont éclaté ces dernières années ont produit l'équivalent de la théorie de la vitre cassée dans le monde de la finance d'aujourd'hui – une sorte de « retour aux sources », en vertu duquel on croit que si seulement les comptables s'en tenaient à bien réaliser des évaluations officielles régulières – compter les actifs du secteur, *etc.* – le problème posé par les scandales de plus grande ampleur se serait résorbé de lui-même. Il s'agit là d'un type d'approche traditionaliste de l'ordre, couplé, je présume, avec une croyance dans la socialisation comme

source d'ordre. Mais le problème est que, dans les systèmes financiers, de nouveaux ferments de désordre sont inventés chaque jour, parce qu'avant qu'ils soient déclarés illégaux, d'immenses gains peuvent en être tirés. Plus qu'un retour aux principes fondamentaux, nous avons besoin d'une meilleure connaissance de l'émergence des nouvelles formes de comptabilité et des nouveaux instruments financiers et, le plus important, de savoir si ces nouvelles formes augmentent ou diminuent la possibilité du maintien de l'ordre au sens large. Quel monde financier souhaitons-nous en définitive ? Il est nettement plus important de poser cette question que de perdre du temps à essayer de deviner si la dernière combine financière en est vraiment une, ou si c'est une tromperie, une pratique véreuse, voire un crime. Ce qui est important est de décider vers quelle direction nous souhaitons que le monde financier avance et quelle dose de changement nous sommes prêts à tolérer.

De façon similaire, il me semble que le problème central dans les théories de l'ordre public aujourd'hui n'est pas de savoir s'il est possible d'étendre les zones aseptisées des banlieues et des quartiers sécurisés mais de trouver comment faire tenir une société qui connaît des conflits entre des gens de générations ou de groupes sociaux différents qui sont susceptibles d'évoluer de façon inimaginable. Se concentrer sur les crimes matériels – et les vitres cassées n'ont de l'importance que parce qu'elles sont supposées conduire aux crimes matériels – fait qu'on ignore ce problème.

Laissez-moi conclure avec un exemple qui m'est familier. Je suis membre du conseil d'administration de mon université. Nous ne planifions pas sa future organisation en essayant de trouver un moyen d'empêcher les étudiants de plagier. Et nous ne traitons pas vraiment le problème du plagiat en ne validant pas l'examen de ceux qui ont oublié d'ajouter une note de bas de page ou deux. Cela ressemble néanmoins au modèle de pensée de « la vitre cassée », qui se centre sur un petit détail de désordre, considéré aujourd'hui comme extrême, et agit sur lui en réprimant sa manifestation la moins grave. Nous pouvons et devrions élaborer des solutions plus larges et plus subtiles pour trouver et préserver l'ordre social.

Références

- Abbott, A. *Chaos of Disciplines*. Chicago: University of Chicago Press, 2001.
- Abbott, A. "The idea of Outcome in the U.S. Sociology" (393-426) in G. Steinmetz, ed., *The Politics of Method in the Human Sciences*, Durham NC: Duke UP, 2005.
- Ben-David, J. *The Scientist's Role in Society*. Englewood Cliffs NJ: Prentice Hall, 1971.
- Bourdieu, P., et J.-C. Passeron. *Reproduction in Education. Society and Culture*. Tr. R. Nice. Beverly Hills: Sage, 1977.
- Dix, G. *The Shape of the Liturgy*. London: Dacre, 1945.
- McTaggart, J. McT. E. "The Unreality of Time." *Mind* 17 (1908): 457-474.
- Tomasi di Lampedusa, G. *The Leopard*. Tr. A. Colquhoun. New York: Pantheon, 1960.

- Parsons, T. *The structure of Social Action*. New York: Free Press, 1949.
- Simmel, G. *The Sociology of Georg Simmel*. Tr. K. Wolff. New York: Free Press, 1950.
- Thompson, E. P. *The Making of the English Working Class*. New York: Vintage, 1963.
- Wiener, N. *Cybernetics*. Cambridge: MIT Press, [1948] 1962.
- Wiener, N. *The Human Use of Human Beings*. New York: Anchor, 1954.
- Young, M. *The Rise of the Meritocracy*. London: Thames and Hudson, 1958.